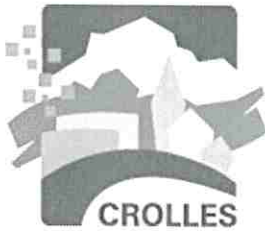


Service : Développement social

N° : 139-2024



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 13 décembre 2024

Objet : **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE INONDATIONS ESPAGNE**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2024

### PRESENTS :

Présents : 18  
Représentés : 10  
Absents : 1  
Votants : 28

Mmes FOURNIER, LANNOY, LEJEUNE, LUCATELLI, NDAGIJE, RENOUF, TANI  
MM. AYACHE, BONAZZI, CRESPEAU, CROZES, GIRET, JAVET, LENAIN, LIZERE,  
LORIMIER, PEYRONNARD, RESVE

### ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes DUMAS (pouvoir à S. FOURNIER), FRAGOLA (pouvoir à A. TANI), GRANGEAT  
(pouvoir à B. LUCATELLI), MONDET (pouvoir à P. J. CRESPEAU), QUINETTE-MOURAT  
(pouvoir à F. LEJEUNE), RITZENTHALER (Pouvoir à C. RENOUF)  
MM. FORT (pouvoir à M. LIZERE), GERARDO (pouvoir à P. PEYRONNARD),  
POMMELET (pouvoir à P. LORIMIER), ROETS (pouvoir à F. LANNOY)

### ABSENTS :

M. KAUFFMANN

M. LIZERE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L1611-4 et L2311-7 ;

Considérant les actions de secours organisées par le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), qui a déployé dès le 31 octobre 2024 une équipe de sapeurs-pompiers humanitaires pour intervenir dans les zones sinistrées d'Espagne suite aux inondations ;

Considérant la volonté de la commune d'être solidaire avec les populations touchées lors de catastrophes naturelles ou humanitaires, volonté déjà affirmée à de nombreuses reprises,

Considérant la volonté de soutenir les actions engagées par le GSCF pour apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires ;

Extrait de délibération n°139-2024 du CM du 13 décembre 2024, page

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : M. AYACHE), décide d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € au GSCF afin de contribuer à l'aide d'urgence aux sinistrés des inondations survenues en octobre 2024 en Espagne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le 18/12/2024  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

Le secrétaire de séance  
Marc LIZÈRE



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.